



**FR**

**AL/ALAC/ST/0912/3**  
**TEXTE ORIGINAL: anglais**  
**DATE: 22 sept 2012**  
**STATUT: version finale**

## COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

### Déclaration d'ALAC a propos du rapport du SSAC sur les domaines sans point

#### Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Sergio Salinas Porto, membre du comité consultatif At-Large (ALAC) de l'organisation At-Large pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (LACRALO), a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration après avoir discuté la question au sein d'At-Large et sur les listes de diffusion.

Le 10 septembre 2012, cette déclaration a été publiée dans l'[Espace de travail At-Large consacré au rapport du SSAC sur les domaines sans point](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel de l'ICANN chargé de soutenir l'ALAC en matière de politiques de lancer un appel à commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par le biais de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

Le 14 septembre 2012, une version contenant les commentaires reçus a été publiée et le président d'ALAC a demandé de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration.

Le 22 septembre 2012, suite au vote en ligne, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=2645T7wbbm7PUmTA5eudS5AS>

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au processus de consultation publique et qu'on mette en copie le membre du personnel de l'ICANN responsable de la consultation publique à ce sujet.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, en anglais, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# Déclaration d'ALAC à propos du rapport du SSAC sur les domaines sans point

Le programme des nouveaux gTLD introduira un nombre significatif de nouveaux noms de domaine de premier niveau dans le système de noms de domaine (*Domain Name System* - DNS). Cette perspective a éveillé un intérêt considérable et a créé une certaine confusion par rapport à la manière dont les noms de domaine de premier niveau peuvent être utilisés.

Le rapport SAC053 contient l'avis du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN sur les « domaines sans point », définis comme des domaines n'ayant pas de point.

La confiance dans le système de noms de domaine, sa stabilité et son accessibilité constituent un des piliers sur lesquels repose le fonctionnement d'Internet. Pour un utilisateur d'Internet, cela implique aussi la confiance en la cohérence de la résolution de noms.

Après examen du rapport du SSAC, le comité consultatif At-Large (ALAC), félicite le SSAC pour son excellent travail et manifeste son total soutien au contenu du rapport.

Nous constatons que des problèmes graves et bien fondés résultent de l'utilisation des domaines sans point. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les domaines sans point puissent ne pas fonctionner comme prévu pour certains utilisateurs d'Internet, suivant l'application qu'ils utilisent. Cela pénalise l'expérience de l'utilisateur d'Internet.

En conséquence, nous recommandons à l'ICANN d'interdire explicitement les domaines sans point dans des contrats avec des organisations ayant obtenu la délégation d'un nouveau gTLD.

Nous croyons que l'ICANN possède les mécanismes nécessaires pour surveiller le respect de cette règle et pour pénaliser tout manquement à l'aide des outils prévus dans ses contrats, sur la base de la révision contractuelle effectuée par l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN.